

Membres du Conseil d'établissement	Présent	Absent
<b>Parents</b>		
Mme Lise Dupont, Présidente   Substitut au comité de parents de la CSSDM	X	
M. Donald Diotte   Représentant au comité de parents de la CSSDM		X
Mme Sylvie Hamelin   Vice-présidente	X	
Mme Laura Marcela Monsalve de Garzon	X	
M. Samir Abdelmajid Chourouk	X	
<b>Parents-substituts</b>		
Mme Nathalie Richard		X
Mme Josianne Binette		X
Mme Saliha Abed Meraim		X
<b>Enseignants</b>		
Mme Mylène Portelance	X	
Mme Emmanuelle Breton	X	
Mme Esther Lehoux		X
<b>Professionnel</b>		
Mme Sophie Mongrain		X
<b>Personnel de soutien</b>		
Mme Nathalie Boucher		X
<b>Direction</b>		
M. Guy Lauzé, Directeur	X	
<b>Représentants de la communauté</b>		
Mme Carole Doré, Centre Radisson	X	
Mme Dominique Héroux, CRME	X	
<b>Invité(s)</b>		



**École Joseph-Charbonneau**  
8200, rue Rousselot, Montréal H2E 1Z6

**PROCÈS VERBAL**  
**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**Mardi 8 mars 2022, 18h00**  
**Rencontre # 5**

**Quorum**

- 1<sup>er</sup> quorum : 1/2 des membres + 1 (minimum 6)
- 2<sup>e</sup> quorum : majorité des parents (minimum 3)



Points	Notes
<b>1. Ouverture de la rencontre   Mme Dupont</b>	<b>5 min.</b>
▪ La rencontre se déroule via l'application TEAMS en visioconférence	
▪ Prise de présence et vérification du quorum	
▪ Ouverture de la rencontre à :	18h03
▪ Nomination d'un secrétaire :	Emmanuelle Breton
▪ Nomination gardien du temps :	Dominique Héroux
▪ Nomination gestionnaire du « clavardage »	Dominique Héroux
<b>2. Mot de bienvenue de la direction   M. Lauzé</b>	<b>2 min.</b>
▪ Annonce – départ d'un membre du CÉ	Mme Nathalie Richard
<b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD)   Mme Dupont</b>	<b>5 min.</b>
▪ Proposé :	Mme Sylvie Hamelin
▪ Secondé :	Mme Mylène Portelance
<b>4. Question(s) du public   M. Lauzé</b>	<b>1 min.</b>
<b>5. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 1 février 2022   Mme Dupont</b>	<b>10 min.</b>
▪ Dépôt du document	
▪ Proposé :	Mme Emmanuelle Breton
▪ Secondé :	Mme Mylène Portelance
<b>6. Suivi des items de la rencontre du 1 février 2022   M. Lauzé</b>	<b>5 min.</b>
▪ Budget de fonctionnement du CÉ (formation)	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La conférence sur la tutelle aura lieu le 6 avril 2022 de 19h à 21h. Les points abordés vous seront communiqués sous peu.</li><li>▪ Le montant entre le nombre d'écoles qui participeront.</li></ul>
<b>7. Rapport annuel de gestion du Conseil d'établissement 2021-2022   Mme Dupont</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li><li>▪ Items relatifs à la reddition annuelle des comptes</li><li>▪ Formation des membres du c.é.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Voir Annexe 2</li><li>▪ Mme Dupont et M. Lauzé se rencontreront pour le compléter.</li><li>▪ Tous les nouveaux membres du CÉ doivent suivre la formation. Mme Hamelin et Mme Monsalve la feront prochainement. Il faut valider l'information auprès de Mme Lehoux et Mme Boucher.</li></ul>



Points	Notes
<b>8. Projet éducatif de l'école : Suivi   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>15 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un représentant de chacun des secteurs ont remis les conditions de réalisation et les moyens à M. Lauzé. Il y a eu des ajouts depuis le dernier CÉ. (en jaune Annexe 4)</li><li>M. Lauzé fera un suivi en deux rencontres avec le comité de pilotage d'ici la fin de l'année scolaire afin de savoir qui fait quoi et les difficultés rencontrées, s'il y a lieu.</li></ul>
<b>9. Situation budgétaire de l'école 2021-2022 (I)   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>5 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1<sup>ère</sup> déclaration d'élèves pour 2022-2023 à 197. Ajout de deux classes en déficience profonde/Demande de réaménagement (transformation fonctionnelle au SRM pour une nouvelle salle multi)</li><li>Compte-tenu de l'ajout de deux classes, il faudra revoir l'organisation des services pour rendre le tout optimal (ceci inclut potentiellement des déménagements de locaux).</li></ul>
<b>10. Autres activités   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>10 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</li><li>Sorties scolaires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi en cours avec comité école, prochaine rencontre 24 mars 2022</li><li>Mme Breton informe que la salle n'est pas encore trouvée. Mme Dupont suggère de communiquer avec Mme Diane Chenevert du Centre Philou pour un contact possible.</li><li>La prise de photos des finissants sera le 31 mars prochain.</li><li>Mme Breton rapporte qu'un enseignant a contacté les responsables du programme « Destination Nature » et ces derniers ont répondu que notre clientèle répondait difficilement aux critères. Mme Dupont demande d'avoir les communications. Elle fera potentiellement un suivi auprès de l'organisme ou d'autre(s) instance(s) afin de faire prévaloir la situation exceptionnelle de la clientèle de notre école.</li></ul>
<b>11. Gestion de l'école   M. Lauzé</b> <span style="float: right;"><b>15 min.</b></span>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Élément(s) en lieu avec la pandémie<ul style="list-style-type: none"><li>Directives</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Port du masque en classe (plus d'obligation du port du masque pour les élèves)</li><li>Passeport vaccinal durant activités parascolaires du midi ne sera plus exigé à compter du 14 mars.</li></ul>



Points	Notes	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>De plus, les bulles classes ne seront plus de mises. Les élèves pourront se déplacer à leur guise.</li> </ul>	
<b>12. Comité de parents CSSDM   M. Diotte</b>		<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rien</li> </ul>	
<b>13. Courrier   M. Lauzé</b>		<b>1 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rien</li> </ul>	
<b>14. Fondation Héros de tous les jours   Mme Hamelin</b>		<b>10 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prochain CA 9 mars 18h30</li> </ul>	
<b>15. Transition école-vie active (TEVA) +   Mesdames Mongrain et Portelance</b>		<b>10 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi - TEVA</li> <li>Suivi - SASEFA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rien</li> <li>Madame Claudine Lefebvre chef des programmes SASÉFA <a href="mailto:Claudine.lefebvre.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca">Claudine.lefebvre.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca</a> *madame Lefebvre a déjà participé à plusieurs rencontres TEVA avec le personnel de Joseph-Charbonneau et apprécie beaucoup la collaboration de ce comité.</li> <li>Mme Dupont prépare un document en collaboration avec Mme Marie-Claude Sénécal laquelle fera des représentations auprès de différents représentants du gouvernement du Québec le 22 mars prochain. La demande formelle pour l'ouverture d'autres SASÉFA en région sera faite.</li> </ul>	
<b>16. Parole aux enseignants (I)   Mesdames Breton et Portelance</b>		<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Portelance nomme que les élèves sont heureux de l'allègement des mesures sanitaires à venir.</li> <li>Le 11 mars, plusieurs groupes de l'école participeront à une activité animée par Educazoo.</li> <li>Mme Breton informe que le Conseil étudiant se rencontrera le 21 mars. Il sera consulté sur les modifications apportées au code de vie et les activités de fin d'année.</li> <li>Mme Breton remercie la direction pour avoir souligné la semaine des intervenants de la semaine du 21 février avec différentes gâteries.</li> <li>À compter du 15 mars, le secteur du Parcours axé à l'emploi débutera une collaboration avec le Centre communautaire Radisson.</li> </ul>	



Points	Notes
<b>17. Parole à la professionnelle (I)   Mme Mongrain</b>	<b>5 min.</b>
▪ Suivi	▪ Rien
<b>18. Parole au personnel de support (I)   Mme Boucher</b>	<b>5 min.</b>
▪ Suivi	▪ Rien
<b>19. Parole à la communauté (I)</b>	<b>10 min.</b>
▪ CRME   Mme Héroux	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suite à un échange avec Elsa Lavigne, la directrice générale d'Altergo, nous demandons l'autorisation du CÉ pour transmettre un sondage aux parents des élèves de l'école qui vivent sur l'Île de Montréal. Altergo cherche à identifier les obstacles à l'inclusion dans les camps de jour pour les jeunes atteints d'un handicap en interpellant les parents pour mieux connaître les besoins de leurs enfants.</li><li>▪ Tous sont d'accord, Mme Héroux enverra à M. Lauzé le lien pour le sondage à transmettre aux parents d'ici la fin de la semaine</li></ul>
▪ Centre Radisson   Mme Doré	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mme Doré fait un retour sur les animations réalisées dans le cadre de la <i>Semaine de l'amitié</i> par les jeunes du parcours Handirézo (volet jeunesse du Centre communautaire Radisson) auprès des autres membres de l'organisme. Les jeunes avaient préparé des activités ludiques pour les midis et lors des pauses (quizz intergénérationnel sur Kahoot, jeux de mots et d'expression, jeux d'habiletés, etc.). Elle mentionne que l'expérience a été riche en apprentissages, positive et valorisante. Les jeunes souhaitent répéter l'exercice à d'autres occasions.</li><li>▪ Mme Doré indique que l'organisme prépare la session de printemps dans laquelle il y aura, entre autres comme nouveautés, une activité de karaté adapté.</li><li>▪ Des intervenants du Centre communautaire Radisson reprendront l'animation des cafés-citoyens à l'école Joseph-Charbonneau, le mardi 15 mars.</li></ul>
<b>20. Parole aux parents (I)   Parents</b>	<b>5 min.</b>
▪ Suivi	▪ Rien
<b>21. Date de la prochaine rencontre   Mme Dupont</b>	5 avril 2022 @ 18h00



Points	Notes
<b>22. Clôture de la rencontre   Mme Dupont</b>	
▪ Fermeture de la rencontre à :	19h01

**Signatures du procès-verbal**

Secrétaire

Date : 8 mars 2022

Direction d'école

Président(e) du Conseil d'établissement



## ANNEXE 1. Calendrier des rencontres

	Secrétaire		Secrétaire
19 octobre 2021	Sophie Mongrain	1 février 2022	Mylène Portelance
9 novembre 2021	Sylvie Hamelin	8 mars 2022	<del>Esther Lehoux</del> Emmanuelle Breton
7 décembre 2021 (non requise)	Samir Chourouk	5 avril 2022	<del>Nathalie Boucher</del> Esther Lehoux
11 janvier 2022	Emmanuelle Breton	10 mai 2022	Dominique Héroux
		7 ou 14 juin 2022	Donald Diotte

## ANNEXE 2. Rapport annuel de gestion du Conseil d'établissement

Sujets traités	Date (mois-année)	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs généraux</b>			
Adoption du projet éducatif <sup>1</sup>			
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence			
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)			
Approbation des contributions financières exigées			
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe			
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel			
Approbation des règles de fonctionnement des services de garde			

<sup>1</sup> D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.



Sujets traités	Date (mois-année)	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet particulier)			
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			
Consultation sur les critères de sélection de la direction			
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité			
Transmission de documents à l'intention des parents			
<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique			
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant			
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus de programmes d'études			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)			





Sujets traités	Date (mois-année)	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)			
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)			
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)			
Consultation des parents			
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves			
<b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)			
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			
<b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)			
Approbation du budget annuel de l'établissement			
<b>Autres activités réalisées (ex. consultations, informations, projets spéciaux, etc.)</b>			



### Annexe 3. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement

AOÛT ET SEPTEMBRE	
Art. 47	Préparation de l'assemblée générale annuelle des parents et envoi de la convocation, élection des représentants, des membres substitués et du représentant au comité de parents (de même qu'un représentant substitué au comité de parents si l'assemblée en décide ainsi)
Art. 48 à 51.1 et 102	Élection des membres du personnel et des élèves
Art. 83 et 110.3.1	Information aux parents et à la communauté concernant les services offerts par l'établissement et leur qualité, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"><li>• les services éducatifs et les services extrascolaires offerts;</li><li>• le contenu du projet éducatif et son évaluation;</li><li>• l'évaluation des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.</li></ul>
Art. 75 et 109.1 Art. 83.1 et 110.4	
Art. 96	Formation d'un organisme de participation des parents, si l'assemblée générale des parents en décide ainsi
Art. 42 et 102	Formation complète du conseil selon les règles de composition établies dans la LIP
Art. 256	Formation d'un comité de parents du service de garde si des parents en font la demande au conseil d'établissement
Art. 53 et 459.5	<b>Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement</b> <i>Il est suggéré que toutes les personnes prenant part au conseil d'établissement, dont la direction d'établissement, puissent planifier et suivre en commun cette formation lors des premières séances du conseil.</i>



### Annexe 3. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

#### SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Art. 53 et 70	Première séance du conseil, formation obligatoire et dénonciation d'intérêts pour tous
Art. 56 et 107	Choix de la présidence et de la vice-présidence
Art. 42	Nomination des représentants de la communauté
Art. 67 et 108	Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil, et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel
Art. 66 et 108	Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil
Art. 74 et 109	Présentation et suivi du projet éducatif
Art. 87	Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement
Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13	Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)

#### NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Art. 37 et 97.1	Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin
Art. 76 et 110.2	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) <i>Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours jusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).</i>



### Annexe 3. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

#### NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)

Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique – en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement – fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement

#### JANVIER, FÉVRIER ET MARS

Art. 77.2	Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (pour l'an prochain)
Art. 86 et 89	Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (pour l'an prochain)
Art. 88 et 110.2	Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire dans le cas des centres)
Art. 89.2 et 110.4	Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (activités parascolaires, climat social, etc.)
Art. 96.22 et 110.13	Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services – en cours ou en prévision de l'an prochain



### Annexe 3. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MARS, AVRIL ET MAI	
Art. 3, al. 4; 7, al. 3; 75.0.1, al. 1 et 2; et 292, al. 3	Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (pour l'an prochain)
Art. 771	Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel - pour l'an prochain
Art. 79 et 110.1	Consultation par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement
Art. 96.15	Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain
Art. 75.1 et 110.4	Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Analyse de la situation de l'établissement, adoption du projet éducatif, transmission au centre de services scolaire, transmission et publication du document (et de son évaluation) aux parents et aux membres du personnel
MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) - ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire



### Annexe 3. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) – ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE OU AU BESOIN	
Art. 78, 78.1, 110 et 110.0.1	Donner son avis au centre de services scolaire ou à la direction de l'établissement (pouvoir d'initiative)
Art. 87	Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école
Art. 89.1	Consultation des parents de l'école
Art. 96.13 et 110.10	Transmission de documents à l'intention des parents
Art. 90 et 110.3	Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)
Art. 93 et 110.4	Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement
Art. 96.15	Informations sur les propositions approuvées par la direction d'établissement
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement
Art. 217	Consultations par le centre de services scolaire (politiques, règlements, etc.)



Annexe 4 : Projet éducatif

### Projet éducatif 2018-2023 225 - École Joseph-Charbonneau

**Date d'adoption du « Projet éducatif » par le conseil d'établissement : 2019-06-04**

#### Encadrements légaux

Le projet éducatif est un outil stratégique. Il est la résultante d'un exercice de mobilisation de tous les acteurs intéressés par l'école qui permet notamment de mettre en lumière les forces et les défis de la population scolaire.

L'analyse des données recueillies tout au long de la démarche permet de déterminer les enjeux. De ces enjeux découle le choix d'orientations et d'objectifs centrés sur l'apprentissage et la réussite des élèves.

L'article 37 de la Loi sur l'instruction publique nous dit : *Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte : 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire; 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves; 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif; 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés; 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire. Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° [...] doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.*

Par la suite, le projet éducatif devra être mis en œuvre en convenant avec l'équipe-école des moyens qui permettront l'atteinte des objectifs et des cibles établis. La mise en œuvre peut se référer, entre autres :



- aux pratiques éducatives du milieu;
- au Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la CSDM et ses quatre environnements :
  - pédagogique
  - technopédagogique
  - familial et communautaire
  - scolaire
- aux résultats des recherches et des expériences;
- etc.

## Portrait et contexte

### Contexte de l'établissement

L'école secondaire Joseph-Charbonneau reçoit des élèves âgés de 12 à 21 ans ayant une déficience motrice grave. La moitié d'entre eux présente également une déficience intellectuelle accompagnée ou non d'un trouble associé. Une récente projection de la clientèle prévoit une augmentation constante du nombre d'élèves présentant une déficience intellectuelle de moyenne à profonde. Plusieurs de nos élèves ont aussi des problématiques importantes de santé qui nécessitent des interventions de réadaptation. Un partenariat est présent avec le Centre de réadaptation Marie-Enfant (CRME). Il offre, sur place, des services de réadaptation et des soins pendant les heures de classe. Tous les programmes de la formation générale des jeunes sont enseignés : le PFEQ de secondaire 1 à 5, le cheminement particulier de formation, PFEQ, CAPS, DÉFIS et le programme destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde. L'expertise de l'école Joseph-Charbonneau rayonne bien au-delà de l'île





de Montréal, puisque son mandat suprarégional, associé au partenariat avec le CRME, fait en sorte qu'elle accueille des jeunes provenant de seize commissions scolaires. En effet, seulement 32% des élèves habitent sur le territoire de la CSDM. Compte tenu de la distance entre leur résidence et l'école ainsi que des besoins particuliers de leur enfant, la participation des parents à la vie scolaire est plus complexe. Pour la plupart des élèves, communiquer et s'exprimer représentent un grand défi. Afin de réduire la production de handicaps, les élèves bénéficient de multiples outils et d'adaptations technologiques. Uniquement pour suppléer à un trouble important au niveau de la communication, 41% des élèves de l'école utilisent un appareil technologique spécifique et, malgré cet équipement, 27% d'entre eux n'ont pas une communication totalement fonctionnelle. Le matériel technologique est en constante évolution et est très diversifié. Être à l'affût des nouveaux développements des technologies de l'information et de la communication (TIC) représente un défi pour le milieu : soutenir les élèves et les outiller nécessitent une appropriation et une aisance en ce qui a trait à l'utilisation des TIC pour l'ensemble du personnel. Par ailleurs, l'autonomie constitue un autre grand défi pour les élèves. La majorité d'entre eux est semi-autonome ou non autonome dans plusieurs sphères des activités de la vie quotidienne (déplacements, soins d'hygiène, alimentation et habillage). Les élèves se retrouvent limités dans leurs activités. Ils ont besoin de vivre des expériences nouvelles et variées afin de construire leur identité, de s'affirmer, d'agir et de réaliser leurs choix dans la mesure de leurs capacités afin de devenir acteurs de leur réussite. L'école Joseph Charbonneau a le souci d'accompagner les élèves dans le développement de leur plein potentiel afin qu'ils deviennent de jeunes adultes qui s'autodéterminent.

**Enjeux :** Réussite de tous les élèves.

Moyen : observable qui permet d'atteindre l'objectif.

Filtre à moyens - Est-ce que le moyen :

- -Aide à développer la compétence de l'élève?
- -Est appuyé par la recherche ou les pratiques gagnantes?
- -Contribue à l'atteinte de l'objectif?
- -Est principalement centré sur l'élève?



## Projet éducatif

### Orientation

Favoriser le développement de l'autodétermination de tous les élèves.

**Objectif 1 :** *D'ici 2023, favoriser les transitions entre les écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau.*

**Moyen :** L'élève vivra différentes activités d'intégration pour le passage primaire-secondaire.

**Indicateur :** Nombre de rencontres entre le personnel des deux écoles.

**Cible :** 3

### Conditions de réalisation

- Élaborer un calendrier de rencontres entre les différents secteurs.
- Faire des visites et activités dans les deux milieux scolaires (en virtuel et/ou en présentiel, incluant les locaux des spécialistes).
- Élaborer un outil de prise de notes du type fiche descriptive de l'élève selon diverses sphères pertinentes (académique, technologique, autonomie, comportement, transport, etc.).

**Objectif 2 :** *D'ici 2023, développer l'autodétermination chez tous les élèves.*

**Moyen :** Les élèves s'engageront dans des activités d'autodétermination.

**Indicateur :** Pourcentage des élèves qui atteignent un objectif concernant l'autodétermination\* inscrit dans le plan d'intervention.

(\*Les volets de l'autodétermination qui pourraient se retrouver dans le plan d'intervention concernent, soit l'autonomie, l'autoréalisation, l'empowerment psychologique ou bien l'autorégulation).

**Cible :** 75 %



**Conditions de réalisation**

- Avoir une compréhension commune sur l'expression d'un besoin (grilles) par secteur.
- Planifier en secteur des activités visant l'expression de choix pour nos élèves (fêtes, sorties, théâtre, stages, etc.).
- Diffuser, aux spécialistes et intervenants, les informations concernant les choix des élèves.
- Mettre un objectif sur l'autodétermination au plan d'intervention de l'élève.

**Objectif 3 :** *D'ici 2023, augmenter le niveau d'appropriation et d'intégration des TIC chez les élèves.*

**Moyen :** L'élève sera capable d'utiliser un outil technologique pour soutenir ses apprentissages.

**Indicateur :** Pourcentage d'élèves qui utilisent un outil technologique pour s'informer ou communiquer.

**Cible :** 80 %

**Conditions de réalisation**

- S'être approprié le fonctionnement de l'outil de l'élève.
- Présentation par les enseignants du lab com des outils à utiliser avec les élèves.
- Planifier des activités dans lesquelles l'élève pourra démontrer ses habiletés liées à l'utilisation de ses outils technologiques de communication (appareil, logiciels, etc.).
- Faire vivre à l'élève des situations d'apprentissage où il pourra transférer, dans des contextes variés, ses compétences liées à l'utilisation de ses outils technologiques de communication (appareil, logiciels, etc.).